

Rapport de Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2401006512
Rapport édité le : 31/01/2024

DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - COLLARD CHRISTEL
77002 MELUN

OPERATEUR DE REPERAGE



DUSSOLLE valentin
06 03 61 79 48
Certification n° : CPDI6645
Décernée par : ICERT

PROPRIETAIRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE
10 Avenue Charles Péguy
77000 Melun

LIEU D'INTERVENTION

5 RUE DU DOCTEUR CALMETTE
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Bat. 5; Porte 540 1er étage

Lot numéro 309LAF0102,



Programme de travaux fourni par le donneur d'ordre : voir au point 3.

Par : DUSSOLLE valentin



TEXTES DE REFERENCES

Examen réalisé conformément à l'application du décret N°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

PROGRAMME DE REPERAGE

Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante suivant la NFX 46-020 d'Aout 2017 et de l'annexe I de l'Arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que le descriptif de travaux fourni par le donneur d'ordre le jour de la commande retranscrit au paragraphe 3 du présent rapport

Révision	Date	Objet
Version initiale	25/01/2024	Établissement du Dossier Technique

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

PARTIES PRENANTES

PARTIE PRENANTE	SOCIETE	ADRESSE
Donneur d'ordre	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - COLLARD CHRISTEL	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77002 MELUN
Propriétaire	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	10 Avenue Charles Péguy 77000 Melun
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

OPERATEUR DE REPERAGE

Nos opérateurs de repérage passent une certification de personnes qui consiste à valider les compétences et de répondre aux obligations réglementaires.



NOM	ORGANISME DE CERTIFICATION	NUMERO DE CERTIFICATION	DATE D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION	DATE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION
DUSSOLLE valentin	I.Cert	CPDI6645	07/12/2022	06/12/2029

ASSURANCE DU DIAGNOSTIQUEUR

Le contrat d'assurance "Responsabilité des diagnostiqueurs immobiliers" permet de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique (DDT)



COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
Axa	3912280604	01/01/2025

LABORATOIRE

Adx groupe passe par un laboratoire privé afin de garantir l'indépendance et la neutralité d'Adx groupe



LABORATOIRE	N°ACCREDITATION COFRAC	ADRESSE
MYEASLAB	50503704400706	4 rue Maryse Bastié 44700 ORVAULT

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

> SOMMAIRE

1.	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS	2
2.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	4
3.	DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS	5
4.	CONCLUSIONS DU REPERAGE	6
5.	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	11
6.	PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES	13
7.	RAPPORTS D'ANALYSES	21
8.	ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION	24

AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

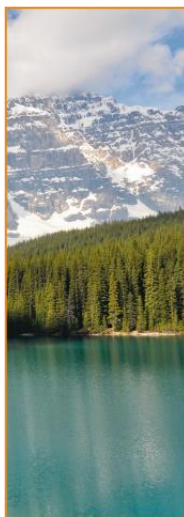
BÂTIMENT



IMMOBILIER



ENVIRONNEMENT



INDUSTRIE



NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



FORMATION



2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Adresse du bien : 5 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAF0102)
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

Numéro de mission : MA2401006512

Références cadastrales :

Référence client : NC

PC / date de construction : Date du permis de construire non connue

Visite effectuée le : 25/01/2024

Numéro de lot : Bat. 5; Porte 540 1er étage,
Lot numéro 309LAF0102

<u>Documents demandés</u>	<u>Documents remis</u>
Plan/Croquis du bâtiment	Non
Autres documents relatif à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.)	Non
Présence d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur le dossier	Non
Présence d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage Amiante sur le dossier	Non
Autres documents relatifs à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.)	Non

Observations :

Néant

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS

Locaux ou parties de locaux concernés par les travaux :

1er étage : Entrée, Salle de bains, WC, Chambre 1, Séjour, Cuisine, Cellier, Balcon

Définition du périmètre et du programme de repérage :

Niveau	Pièce	Zone
1er étage	Entrée	Mur de refend
	WC	Mur de refend
	Cuisine	Mur de refend
	Cellier	Mur de refend
	Salle de bains	Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds
	Chambre 1	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Séjour	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Cuisine	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Balcon	Plafond
	Entrée	Sol

Descriptif des travaux :

- Le remplacement des menuiseries ext PVC en dépose totale y compris occultation
- La VMC
- Remplacement des portes palières en logement
- Etanchéité des balcons

Important:

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet, ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement, tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

Liste des pièces non visitées

Localisation	Description
Néant	-

Liste des locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants n'ayant pas pu être inspectés dans le cadre d'un repérage réglementaire :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

4. CONCLUSIONS DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante et faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble pour la zone _impactée par les travaux décrits au paragraphe 3 du présent rapport.

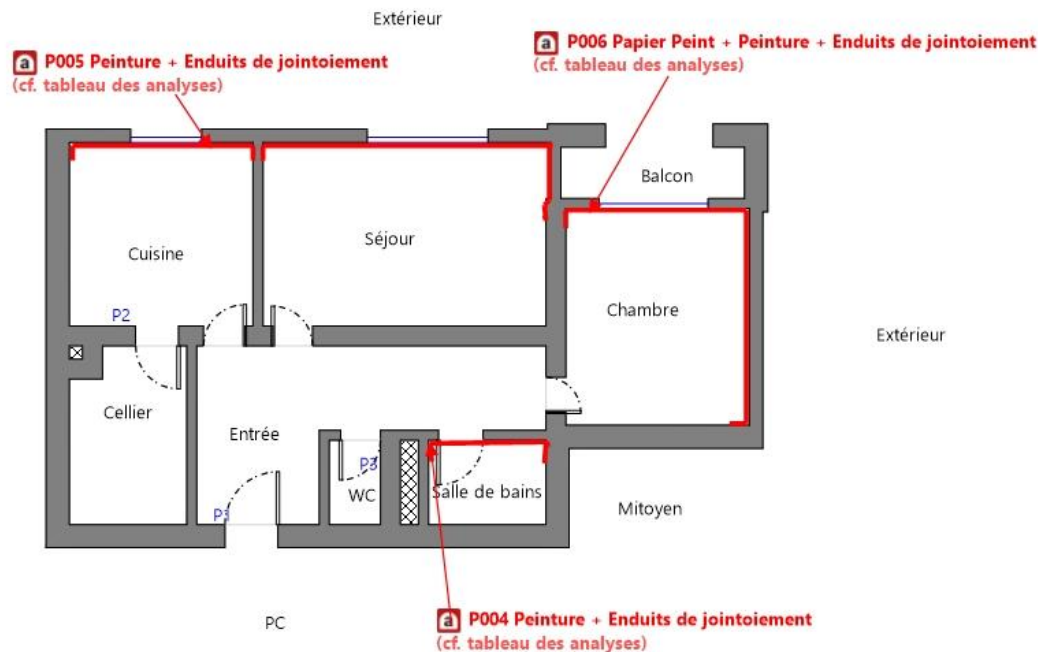
Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, la nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

Dans le cas où des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés, il convient s'il a lieu de confier le désamiantage à une entreprise certifiée. Le repérage est conforme à la réglementation dans le cadre de cette mission. Toutefois, il n'est jamais possible d'être parfaitement exhaustif, dans la mesure où un sondage n'est représentatif qu'à l'endroit précis du support investigué. Il convient donc de rester toujours très vigilant lors des travaux quant à l'éventuelle mise à jour de matériaux suspects ce qui nécessitera un repérage complémentaire.

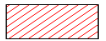
Tableau 1 – Synthèse des ZPSO Contenant de l'Amiante ainsi que leurs quantités

ZPSO	Niveau	Localisation	Zone	Description du prélèvement réalisé	Surface indicative
ZPSO003	1er étage	Salle de bains	Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds	Analyse : P004 - Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (fibreuse) (vert) ; matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Présence d'amiante) - Phase 2 Matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige) (Absence d'amiante)	5m2
ZPSO004	1er étage	Chambre 1; Séjour; Cuisine	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Analyse : P005 - Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (orange) ; matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Présence d'amiante) - Phase 2 Matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige) (Absence d'amiante) Analyse : P006 - Phase 1 Matériau fibreuse de type papier peint (violet) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau souple fibreuse de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Présence d'amiante) - Phase 2 Matériau souple fibreuse de type papier, carton (blanc) (Absence d'amiante)	35m2
ZPSO007	1er étage	Entrée	Sol	Analyse : P007 - Phase 1 Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (Présence d'amiante) - Phase 2 Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc) (Présence d'amiante)	6m2

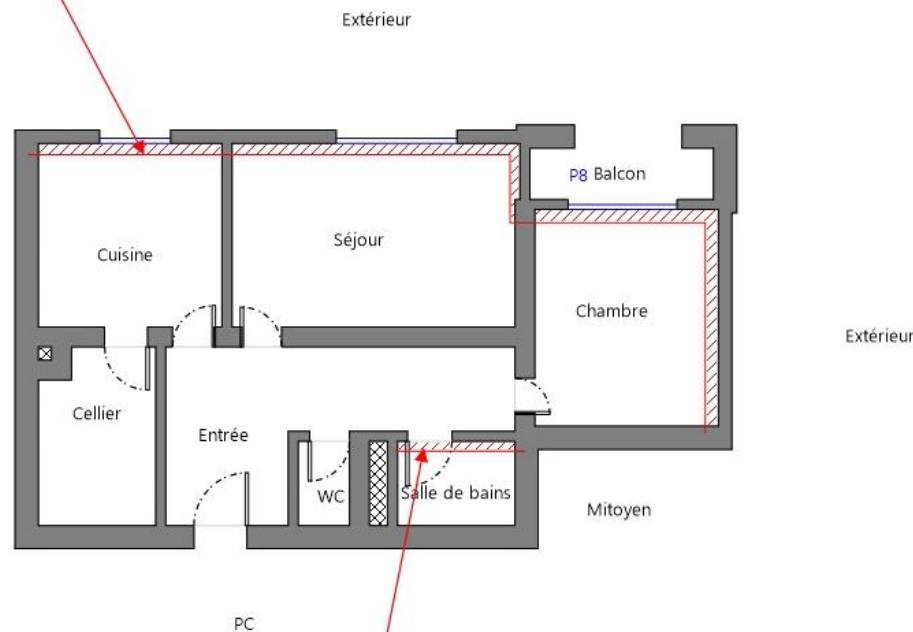
	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Affaire	MA2401006512
Opération	DUSSOLLE valentin
Site	5 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAF0102) 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Date de réalisation	31/01/2024
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amianté
	Linéaire / paroi amianté (type 1)
	Linéaire / paroi amianté (type 2)
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
	Px Prélèvement Positif
	Px Prélèvement négatif
	Sondage destructif
Types de murs	
	Mur Porteur
	Mur Cloison (type 1)
	Mur Cloison (type 2)
	Gaine technique
Eléments ou pièces non visités	
	Local non visité
	Elément non visité



Murs

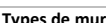
	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Affaire	MA2401006512
Opération	DUSSOLLE valentin
Site	5 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAF0102) 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Date de réalisation	31/01/2024
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amianté
	Linéaire / paroi amianté (type 1)
	Linéaire / paroi amianté (type 2)
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
 Px	Prélèvement Positif
Px	Prélèvement négatif
S	Sondage destructif
Types de murs	
	Mur Porteur
	Mur Cloison (type 1)
	Mur Cloison (type 2)
	Gaine technique
Éléments ou pièces non visités	
	Local non visité
	Élément non visité

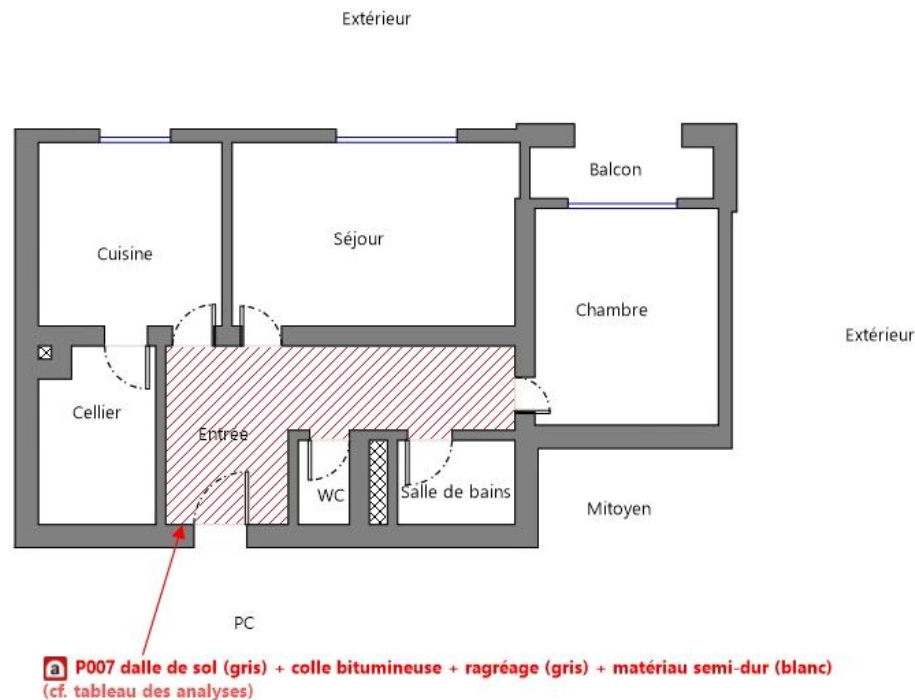
a ZPSO004 Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre



a ZPSO003 Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre

Plafonds

	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Affaire	MA2401006512
Opération	DUSSOLLE valentin
Site	5 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAF0102) 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Date de réalisation	31/01/2024
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amianté
	Linéaire / paroi amianté (type 1)
	Linéaire / paroi amianté (type 2)
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
	Prélèvement Positif
	Prélèvement négatif
	Sondage destructif
Types de murs	
	Mur Porteur
	Mur Cloison (type 1)
	Mur Cloison (type 2)
	Gaine technique
Eléments ou pièces non visités	
	Local non visité
	Elément non visité



Sols

Tableau des analyses effectuées:

Echantillon	Description Expert	Description laboratoire	Résultat Laboratoire
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO001 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre	- Phase 2 Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) Absence d'amiante	Absence d'amiante
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre	- Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) : Absence d'amiante	Absence d'amiante
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre	- Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) : Absence d'amiante	Absence d'amiante
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO003 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre	- Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (fibreux) (vert) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante	Présence d'amiante
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre	- Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (orange) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante	Présence d'amiante
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre	- Phase 1 Matériau fibreux de type papier peint (violet) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) Absence d'amiante	Présence d'amiante
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO007 <u>Description:</u> Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage	- Phase 1 Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc) Présence d'amiante	Présence d'amiante
P008	<u>Identifiant:</u> ZPSO006 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre	- Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) : Absence d'amiante	Absence d'amiante

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage :

Le programme de repérage de la mission décrite en tête du présent rapport est exhaustif et nécessite des sondages destructifs et/ou des démontages particuliers, de manière à suivre rigoureusement le périmètre de travaux définis avec le donneur d'ordre et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Aout 2017.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et justifiés certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Ne font pas partie du repérage :

- Les machineries en place (ascenseur / ventilation) (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux « Poste de Transformation » (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux ou parties de locaux n'ayant pu être inspectés et listés dans le tableau page précédente
- Les ouvrages et réseaux enterré

Sondages :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits qui correspondent aux composants ou parties de composants listés en annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également. L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Notamment, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- Les plénums doivent être inspectés
- Les gaines techniques doivent être contrôlées
- Les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- Les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de

cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que la démolition / les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition/les travaux.

Chaque sondage est décrit dans la section 7 « *Description des investigations réalisées* ». Ils sont réalisés en partant de la surface du support jusqu'à l'élément structural du bâtiment.

En respect de l'Annexe C de la norme NF X 46-020, les s réalisés dans le cadre du présent repérage concernent tout ou partie de l'épaisseur des matériaux.

Les mesures de prévention collective, le choix des équipements de protection individuelle et du matériel à utiliser sont issus de l'évaluation des risques réalisée préalablement à l'intervention, selon le mode opératoire d'ADX Groupe dans lequel est détaillée la méthodologie de prélèvements.

Établissement des zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

La recherche et la détermination des ZPSO est une démarche réalisée au cours de l'ensemble des étapes de la mission, dans le but final d'aboutir à l'identification et la localisation des ZPSO contenant ou non de l'amiante. Chaque ZPSO sera donc identifiée par un ouvrage de référence, choisi comme le plus représentatif des ouvrages similaires. Parmi les ouvrages composant l'immeuble bâti, l'opérateur de repérage prend en compte un certain nombre de critères pour déterminer chacun des ouvrages de référence

Le nombre de sondages à réaliser sera directement impacté par le caractère continu ou discontinu de la ZPSO.



Ecart, adjonction ou suppression par rapport à la norme NF X 46-020 :

Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

Les écarts suivants sont à signaler :

Sur demande du donneur d'ordre les pièces sèches et les pièces humides n'ont pas été séparées, par conséquent le rapport ne respecte pas les préconisations de la norme NFX 46-020

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

6. PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES

Descriptif des sondages et prélèvements effectués pour les ouvrages objet de la mission selon l'annexe A de la norme NFX 46 020 d'Aout 2017 et l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

3 - Parois verticales intérieures

ZPSO001 : Peinture + enduits à base de plâtre

Niveau : 1er étage

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Entrée	Discontinue	1	Mur de refend	Oui RDC - Entrée : Mur de refend	<u>Identifiant:</u> ZPSO001 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006512/P001 <u>Réf. laboratoire:</u> 24EK004199-001 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres <u>Partie à sonder:</u> Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P001 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 2 Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) Absence d'amiante	

ZPSO002 : Peinture + enduits à base de plâtre

Niveau : 1er étage

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
WC	Discontinue	1	Mur de refend	Oui RDC - WC : Mur de refend	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Echantillon:</u> MA2401006512/P002, réf. labo.: 24EK004199-002 MA2401006512/P003, réf. labo.: 24EK004199-003 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres <u>Partie à sonder:</u> Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P003 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) : Absence d'amiante	
Cuisine	Discontinue	2	Mur de refend	Oui RDC - Cuisine : Mur de refend	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Echantillon:</u> MA2401006512/P002, réf. labo.: 24EK004199-002 MA2401006512/P003, réf. labo.: 24EK004199-003 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres <u>Partie à sonder:</u> Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P002 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) : Absence d'amiante	
Cellier	Discontinue	3	Mur de refend	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Echantillon:</u> MA2401006512/P002, réf. labo.: 24EK004199-002 MA2401006512/P003, réf. labo.: 24EK004199-003 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres <u>Partie à sonder:</u> Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P002, P003	Idem photo : P003

ZPSO003 : Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre

Niveau : 1er étage

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Salle de bains	Continue	1	Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds	Oui RDC - Salle de bains : Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO003 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006512/P004 <u>Réf. laboratoire:</u> 24EK004199-004 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: plaques de plâtre <u>Quantité estimée:</u> 5 m2 <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P004 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (fibreuse) (vert) ; matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige) Absence d'amiante	

ZPSO004 : Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre

Niveau : 1er étage

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Chambre 1	Discontinue	1	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Oui RDC - Chambre 1 : Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006512/P005, réf. labo.: 24EK004199-005 MA2401006512/P006, réf. labo.: 24EK004199-006 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: plaques de plâtre <u>Quantité estimée:</u> 35 m2 <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P006 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 1 Matériau fibreux de type papier peint (violet) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) Absence d'amiante	
Séjour	Discontinue	2	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P005, P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006512/P005, réf. labo.: 24EK004199-005 MA2401006512/P006, réf. labo.: 24EK004199-006 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiement + Couche3: bande + Couche4: plaques de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P005, P006	Idem photo : P006; P005

Cuisine	Discontinue	3	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Oui RDC - Cuisine : Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006512/P005, réf. labo.: 24EK004199-005 MA2401006512/P006, réf. labo.: 24EK004199-006 <u>Description:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiment + Couche3: bande + Couche4: Plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture + Couche2: Enduit de jointoiment + Couche3: bande + Couche4: plaques de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P005 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (orange) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante	
---------	-------------	---	--	---	--	---	---

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO006 : Peinture + enduits à base de plâtre							
Niveau : 1er étage							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Balcon	Continue	1	Plafond	Oui RDC - Balcon : Plafond	<u>Identifiant:</u> ZPSO006 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006512/P008 <u>Réf. laboratoire:</u> 24EK004199-008 <u>Description:</u> Peinture + enduits à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Peinture décorative (pailletées, gouttelettes...) <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P008 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) : Absence d'amiante	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO007 : Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage

Niveau : 1er étage

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Entrée	Discontinue	1	Sol	Oui 1er étage - Entrée : Sol	<u>Identifiant:</u> ZPSO007 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006512/P007 <u>Réf. laboratoire:</u> 24EK004199-007 <u>Description:</u> Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage <u>Composant de la construction:</u> 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P007 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 1 Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) Présence d'amiante - Phase 2 Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc) Présence d'amiante	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

11 - Composants Hors norme

Sans objet

Légende : « ! - matériaux indissociables* » l'échantillon multicouche a été envoyée au laboratoire avec une demande d'analyse sur chaque couche séparément. Cependant, le laboratoire n'ayant pas réussi à distinguer chacune d'entre-elle, le retour de l'analyse a été généralisé à l'ensemble de l'échantillon. Des investigations complémentaires pourront être réalisées sur simple demande.

OBLIGATION DONNEUR D'ORDRE SELON L'ARTICLE 11 DE L'ARRETE DU 16 JUILLET 2019

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DAPP prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DTA prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

7. RAPPORTS D'ANALYSES



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



ADX GROUPE
Valentin Dussolle
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX



N° de rapport d'analyse : **AR-24-EK-004388-01**
Date d'émission de rapport : **30/01/2024 17:10**

Référence dossier Client: 65b3881f6d69eDossier: MA2401006512
Référence dossier N° : 24UV006580
Référence laboratoire N° : 24EK004199

Reçu par MyEasyLab le : 29/01/2024 15:40
Reçu par le laboratoire le : 29/01/2024
Date d'analyse : 29/01/2024

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-01	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (paillottes, gouttelettes,)	Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MOLP / XXSW	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
001-02	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (paillottes, gouttelettes,)	Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / USSD	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-03	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (paillottes, gouttelettes,)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / USSD	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-01	P002 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (paillottes, gouttelettes,)	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / USSD	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-01	P003 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Peinture décorative (paillottes, gouttelettes,)	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / USSD	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

1/4



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004388-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004-01 (i)	P004 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sech	Matériau de type système d'enduit peinture (fibreuse) (vert) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)(i)	MOLP / XXSW	4 / 4	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile
004-02	P004 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sech	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / XXSW	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
005-01 (ii)	P005 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sech	Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (orange) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)(ii)	MOLP / XXSW	4 / 4	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile
005-02	P005 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sech	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / XXSW	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
006-01 (iii)	P006 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sech	Matériau fibreux de type papier peint (violet) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)(iii)	MOLP / XXSW	4 / 4	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile
006-02	P006 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sech	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP / XXSW	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

2/4



Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.



N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004388-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007-01	P007 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage - Couche1:	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	MET / USSD	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	 Fibres d'amiante de type chrysotile
007-02 (iv)	P007 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage - Couche1:	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc)(iv)	MOLP / XXSW	2 / 2	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile
008-01	P008 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Peinture décorative (pailletées, gouttelettes) - Peinture + enduits à base de plâtre - RDC - Balcon	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / USSD	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :

14 analyses au laboratoire dont 6 par la technique identifiée sous le terme MET et 8 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Autre(s) observation(s)

- (i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type système d'enduit peinture (fibreuse) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) . Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.
- (ii) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) . Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.
- (iii) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (beige) . Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.
- (iv) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle bitumineux (noir) . Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 8



Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

3/4



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004388-01

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MDLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MDLP et /ou en MET) est de 0,1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MDLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>. - 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amiante/qualidade/>. - 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 13), Arrêté du 25 juillet 2022 (JORF n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10). - 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

Sandra Cruz
Technicien de laboratoire



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

4/4

8. ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION



Votre interlocuteur
CBT CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS
Portefeuille : 0114921220
 01 40 68 02 02
 01 40 68 05 00

SAS ADX GROUPE
Comptabilité Fournisseurs
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

Votre contrat
RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références
Contrat
3912280604
Référence client
0626460020

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS ADX GROUPE
Parc Saint Fiacre - 53200 CHATEAU GONTIER

a souscrit tant pour son compte que pour celui de :

- **HYPERION Développement**
- **SAS EXPERTAM**
- **SAS GALENA**
- **ADX Formation**
- **BCTI**

le contrat d'assurance Responsabilité Civile **1ère ligne n° 3912280604** et un contrat Responsabilité Civile **2ème ligne n° 3912431104**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR



Repérage de polluants:

AMIANTE :

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

**Energetique:**

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage en rénovation Energétique et Thermique

Eau:

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation



Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2^{ème} Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre 1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	par expert 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{ère} ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{ère} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{ère} ligne.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances



Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du **01/01/2024 au 01/01/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à **Paris** le **22/12/2023**

Pour la société :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' or similar character, written over a horizontal line.



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 6645 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DUSSOLLE Valentin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 07/12/2022 - Date d'expiration : 06/12/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 07/12/2022 - Date d'expiration : 06/12/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/01/2023 - Date d'expiration : 25/01/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 27/01/2023.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

